



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-44257>

Département(s) de publication : **47**

Annonce n° **26-44257**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-41891

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ch Agen-Nerac

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20005309800014

**Ville** : AGEN

**Code postal** : 47923

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 47

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de construction d'un bâtiment d'activités CMP à destination des enfants, des adolescents et des adultes à Nérac pour le CHD La Candélie

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45113000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne des travaux de construction d'un bâtiment d'activités CMP (Centre Médico-Psychologique) à Nérac, incluant 13 lots séparés couvrant les VRD, gros-oeuvre, charpente, étanchéité, menuiseries, plâtrerie, revêtements, peinture, électricité et plomberie. Le marché est à prix global forfaitaire avec des clauses environnementales et une visite sur site obligatoire

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 30 Performances en matière de protection de l'environnement et démarches Rse : 10 Prix des prestations : 60

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Procédure, Au lieu de Procédure adaptée, lire Procédure adaptée, Modification des lots concernés par l'obligation de visite : elle ne concerne que les lots 1 et 2
- Rubrique : Visite obligatoire, Au lieu de Visite obligatoire (pour tous les lots), lire Visite obligatoire uniquement pour le lot 1 (Vrd, espaces verts) et le lot 2 (Gros-oeuvre). En effet, la

visite concerne un terrain nu sans construction. Les candidats des autres lots ( lots 3 à 13) peuvent se déplacer lors des dates de visite proposées ou en dehors mais cela ne conditionnera pas la régularité de leur offre s'ils ne réalisent pas de visite tracée par la signature contradictoire de l'attestation de visite par la Moa

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2026**